

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 17 novembre 2014**

OBJET

**14 – TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE – PROGRAMME  
2014 – AVENANT N°1**

N° 2014-11-14

NOMENCLATURE : 1/2/3

L'an deux mille quatorze, le dix-sept novembre à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal légalement convoqué le sept novembre 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique  
sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Présents : 26**

**Votants : 29**

**Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION,  
Marie-Madeleine REGNIER, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude  
SALAU, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL,  
Michel RINCE, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT,  
Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya  
BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.**

**Excusés : 3**

**Mickael MENDES donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU  
Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER  
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Damien CLOUET**

**Nombre de membres :**

en exercice.....29  
présents.....26  
ayant un pouvoir...3  
votants.....29

**Délibération**

**Rapporteur : Frédéric CHAPEAU**

La commune de Treillieres a lancé un appel d'offre pour le marché de réfection de voirie-programme 2014 le 26 mai dernier.

La société ARTELIA, Maître d'Œuvre sur cette opération, a présenté son rapport d'analyse des offres au groupe de travail qui s'est réunie le vendredi 27 juin 2014 à 9h00.

Au vue de ce rapport, le Groupe de Travail a proposé d'attribuer le marché à l'entreprise LANDAIS pour un montant total de travaux de 323 985.10 € HT, soit 388 782.12 € TTC.

Des prestations complémentaires ont du être réalisées dans le cadre de ces travaux : reprises d'entrée riveraine, mise en place de pièges à eau et réfection du carrefour de la rue de Vireloup et de la rue du Champ de Foire particulièrement dégradé.

L'avenant n°1 portant sur ces travaux complémentaires s'élève à 15 782.10€ HT, soit 18 938.52 € TTC.

Portant ainsi le nouveau montant du marché à 339 767.20 € HT, soit 407 720.64 € TTC.

La plus-value totale, tous les avenants confondus, est de 4.64% par rapport au marché initial.

Publié le 21/11/14

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20141117-2014-11-17-DE14-  
DE  
Date de télétransmission : 21/11/2014  
Date de réception préfecture : 21/11/2014

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 23 Voix pour et 6 Voix contre décide :**

**- D'APPROUVER ET DE VALIDER l'avenant n°1 du marché Réfection de voirie-Programme 2014 à l'entreprise LANDAIS pour un montant de 15 782.10 € HT, soit 18 938.52 € TTC, portant ainsi le marché à 339 767.20 € HT, soit 407 720.64€ TTC ;**

**- D'AUTORISER M. le Maire à signer cet avenant.**

Pour extrait conforme,

Le 17 novembre 2014,

**Le Maire,  
Alain ROYER**



Publié le 21/11/14

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20141117-2014-11-17-DE14-  
DE  
Date de télétransmission : 21/11/2014  
Date de réception préfecture : 21/11/2014